



Le PG CATM

N° 1054
FÉVRIER
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



HUBERT CHAZEAU
Président



SERGE AUFFREDOU
Secrétaire Général



PAULETTE CHVELON
Vice-Présidente



GERARD POUPA
Trésorier Général



PIERRETTE SARRAZIN
Vice-Présidente



JEAN-MARIE CONTAL
Secrétaire-Général Adjoint



PIERRE DESTARAC
Vice-Président



RAYMOND GIMBERT
Trésorier Adjoint



NICOLE RAVET
Membre du BF



JACKY FRANÇOISE
Membre du BF

Les membres du Bureau Fédéral élus le 15 novembre dernier

MINISTÈRE DES ARMÉES

Rétrospective 2023 : les 12 événements qui ont marqué l'année

20 janvier 2023 : le président Macron annonce une loi de programmation militaire historique pour « transformer » les armées

- 21 février 2023 : ORION 23 marque le retour des grands exercices sur le territoire
- 22 avril 2023 : lancement de l'opération Sagittaire au Soudan
- 19 juin 2023 : une conférence sur la défense aérienne et anti-missile en Europe pour mieux protéger le continent
- 3 juillet 2023 : mort de Léon Gautier, dernier survivant du commando Kieffer
- 13 juillet 2023 : la LPM 2024-2030 adoptée par le Parlement
- 14 juillet 2023 : les « forces morales de la Nation » et le partenariat stratégique avec l'Inde à l'honneur
- 20 septembre 2023 : cérémonie militaire en l'honneur du Roi Charles III
- 28 septembre 2023 : Sébastien Lecornu en Ukraine pour ancrer l'aide française dans la durée
- 18 novembre 2023 : succès d'un tir d'essai de missile balistique stratégique M51.3
- 27 novembre 2023 : le Dixmude accoste en Egypte pour soigner des blessés de la bande de Gaza
- 4 décembre 2023 : la France accueille le sommet des ministres de la Défense du Pacifique sud, SPDMM 23

La carte du combattant évolue pour mieux reconnaître l'engagement de nos soldats

- Attribution de droit de la médaille du combattant aux morts pour la France qui n'en seraient pas titulaires.
- Le seuil de jours nécessaires passe à 112 au lieu de 120 pour les OPEX, la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, afin de mieux prendre en compte la réalité du temps de déploiement de nos militaires.
- Automatisation de la demande de carte du combattant directement par les Armées, pour que tous les militaires éligibles en bénéficient.

PHA DIXMUDE

Le 20 novembre dernier, le porte-hélicoptères amphibie (PHA) Dixmude appareille de Toulon en direction des côtes du Nord-Sinaï, pour une opération de soutien médical au profit des populations civiles de Gaza. Sept jours plus tard, le 27 novembre, il ancre dans le port d'Al-Arish, situé à une cinquantaine de kilomètres au sud de la frontière entre l'Egypte et la bande de Gaza. Dès le lendemain, le bâtiment accueille ses premiers patients en urgence relative. La France est ainsi « la première puissance occidentale à mettre des moyens de soins aussi près de la bande de Gaza », se félicite alors le ministre des Armées, Sébastien Lecornu.



Sébastien Lecornu sur le Dixmude, au large de Gaza, le 31/12/2023.

© Ministère des Armées

SOMMAIRE

FÉVRIER
2024

- UNE – Les membres du Bureau Fédéral
- 2 – Ministère des Armées
- 3 – Editorial / Le carnet
- 4 – Prise d'armes – 8/01/2024
- 5 – Portrait de Sébastien Lecornu
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 9 – Retour sur l'Assemblée Statutaire
- 10 – Flamme du Souvenir / Aspa 2024
- 11 – Cinéma : Les derniers hommes
- 12 – 13 – Assemblée nationale - Sénat
- 14 – Doudart de Lagrée
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Publicité

AUX ORIGINES DU DRAPEAU

Bleu... bourgeois

Le bleu est associé au manteau de la Vierge, ou à celui de Saint-Martin, qui le déchire en deux pour le partager avec un pauvre à Amiens. Au XIV^e siècle, le prévôt des marchands Etienne Marcel, en conflit avec le pouvoir royal, fait du bonnet bleu et rouge (couleur associée) le signe de ralliement des bourgeois de Paris.

Blanc... monarchique

En 1188, en partant en croisade, le roi Philippe Auguste arbore une bannière blanche avec une croix de Saint-Georges. Le blanc, d'abord associé à la sainteté, se lie ainsi à la monarchie... et à la guerre. Au XV^e siècle, celle de Jeanne d'Arc est blanche, semée de lys. Henri IV, dont l'écharpe est blanche, achève d'en faire l'une des couleurs de la monarchie quand il monte sur le trône en 1589.

Rouge... révolutionnaire

En 1124, l'empereur germanique Henri V menace Paris. Le roi capétien Louis VI le Gros alerte ses vassaux et va chercher à l'abbaye de Saint-Denis la bannière rouge du saint martyr. Cet étendard sera brandi par la suite en cas de grand péril. La tradition sera reprise aux XIX^e et XX^e siècles comme symbole des luttes révolutionnaires.



EDITORIAL

Par Raymond Gimbert,
trésorier adjoint

C'est un peu gêné que je me vois chargé de rédiger l'éditorial de notre journal national !

En effet, il y a « seulement 51 ans » que je me suis investi dans le Monde Anciens Combattants sur le plan local et départemental. Depuis 30 ans j'assume des responsabilités dans notre Fédération Nationale. Alors j'ai peu à dire sur une aussi courte période !!

Mais nous sommes en 2024 et, bien évidemment, je souhaite que tous les membres de notre grande famille puissent bénéficier d'une année pleine de bonheur, de joie, et surtout en bonne santé. Je vous souhaite la réalisation de tous vos souhaits.

Nous vivons une période très incertaine, d'insécurité, de drames journaliers. La peur gagne beaucoup de nos compatriotes, c'est très compréhensible.

Mais soyons forts, restons unis, solidaires, faisons preuve de respect de considération autour de nous. Notre grande famille a su en donner la preuve jusqu'à ce jour et nous pouvons, et devons, montrer encore que nous en sommes capables. Elle compte sur nous tous pour accepter de

participer chaque fois que nécessaire, pour s'investir dans notre mouvement et le faire prospérer, le rendre encore plus utile à tous. Nous savons aussi ne pas « rester enfermés » dans notre Monde d'Anciens Combattants et nos différentes actions en faveur de telle ou telle opération le prouvent chaque année.

L'année 2024 est une année importante d'anniversaire. Participons chaque fois que cela est possible. Le département où je réside a aussi donné beaucoup durant le conflit 39/45. De nombreuses actions de Résistants ont fort « contrarié » l'ennemi. Mais le tribut a été lourd. Et nous penserons spécialement à tous nos compatriotes qui ont donné leur vie pour notre Grande FRANCE.

En ce qui me concerne, comme vous m'avez élu à la dernière assemblée générale, j'ai accepté la fonction de trésorier. Mais j'ai demandé à n'être qu'adjoint étant donné mon éloignement de Paris. J'espère ne pas vous décevoir dans cette tâche. Je m'y investirai de mon mieux, soyez en sûrs. Encore une fois : amitié, solidarité, restons unis très fort.

Carnet FÉVRIER 2024

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de Bertrand DUPONT, survenu le 20 décembre 2023, à l'âge de 83 ans. Il était membre du Comité Fédéral et Président de l'ADCPG – CATM de la Sarthe depuis 25 ans, après avoir œuvré en tant que Vice-Président pendant une douzaine d'années.

Ses obsèques ont été célébrées le 2 janvier 2024 dans la plus stricte intimité familiale.

Le « PG-CATM » présente ses sincères condoléances à son épouse et à ses amis.

DISTINCTION

C'est avec plaisir que nous avons relevé au Journal Officiel du 31 décembre 2023 la nomination dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur au grade de Chevalier, au titre du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de :

Jean-Paul BOMPAS

Président délégué de l'ADCPG-CATM de Maine & Loire,

Maire de La Chapelle Saint Laud
(62 ans de service)

Le « PG-CATM » adresse à l'heureux récipiendaire toutes ses félicitations.

Le coin des lecteurs

Avis de recherche

Paul Tavernier résidant dans l'Oise recherche les familles, veuves ou enfants de ses camarades morts pour la France en Algérie :

- Pierre HERY mort pour la France le 30 juillet 1958
- Robert TARPIN mort pour la France le 30 juillet 1958
- Roger SOMMAVILLA mort pour la France le 10 septembre 1958

Le sous-lieutenant PROKOFF dont nous avons publié le courrier dans le PG-CATM de septembre 2023 sous le titre « Nous avons une belle jeunesse » nous remercie, ainsi que l'ancien combattant d'Algérie qui lui a répondu par l'intermédiaire de notre secrétariat.

PRISE D'ARMES À L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE

Cour d'honneur des Invalides, le 8 janvier 2024

Sébastien Lecornu a présidé une prise d'armes sur l'illustre place des Invalides, ce lundi 8 janvier 2024, à l'occasion de la nouvelle année. Devant les hautes autorités du ministère des Armées, il a notamment tenu à présenter « les conditions qui permettront la réussite de cette première année de loi de programmation militaire ».

Voici ce qu'il faut retenir de ce discours.

Réarmement de la France et soutien continu à l'Ukraine

Sur fond de guerre sur le territoire européen, le ministre des Armées a rappelé le rôle de la France en tant que « nation cadre au sein de l'Otan, pour réassurer la frontière orientale de l'Alliance en Roumanie, en plus de notre soutien résolu et direct à l'Ukraine ». Le ministre a assuré que 2024 sera « l'année de l'endurance dans notre soutien à Kiev » et ainsi du « réarmement ».

Plus globalement, 2024 confrontera, selon lui, les armées françaises à un dilemme quotidien :

- « Agir sur le court terme face aux crises » ;
- « Assurer la sécurité des Français et défendre nos intérêts » ;
- « Agir pour maîtriser tout risque d'escalade tant à l'Est de l'Europe, qu'en Afrique et au Proche et au Moyen Orient ».

Réussite de la loi de la programmation militaire

Rappelant que l'année 2024 sera la première de l'application de la nouvelle loi de programmation militaire votée l'été dernier, Sébastien Lecornu a mis en avant les « conditions » qui en « permettront la réussite » :

- « Prendre des risques pour toujours garantir à la France un accès souverain aux technologies, actuelles comme futures, afin d'assurer la fiabilité et la supériorité de nos armes pour les décennies à venir (quantique, cyber, spatial et intelligence artificielle) » ;
- « Prendre des risques pour pousser encore plus loin l'économie de guerre » ;
- « Prendre des risques en appréhendant les menaces hybrides, détournées du champ civil à des fins militaires, dans l'espace cyber ou informationnel, venant d'une puissance étatique ou d'un groupe terroriste » ;
- « Prendre des risques pour relever le défi de la réarticulation de nos dispositifs en Afrique. En 2024, une nouvelle relation avec nos partenaires



Photo : © Lara Prioret/ECPAD

africains sera bâtie, notamment dans le domaine de la formation, tout en se déployant plus encore vers l'Indopacifique et le Golfe ».

L'audace, pour mener une rupture culturelle au sein du ministère

« Il reste une rupture culturelle à mener au sein du ministère des Armées et de notre base industrielle et technologique de défense », a déclaré Sébastien Lecornu. Pour répondre à ce défi qui « est sans doute le plus dur à relever », le ministre des Armées estime que l'« audace » est indispensable et qu'elle passe par :

- « Une connaissance de plus en plus fine des outils technologiques et tactiques » ;
- « Une armée de métier, résolument professionnalisée, avec son corolaire d'une réserve durcie, mieux formée, mieux équipée et totalement intégrée à l'active » ;
- « Un retour à l'esprit pionnier des années 60, tant au sein de notre industrie de défense qu'au sein de la Direction générale de l'armement (DGA) et dans toutes les filières techniques du ministère ».

Dans cette optique, Sébastien Lecornu a demandé au délégué général pour l'armement et au Conseil général de l'armement de transcrire, d'ici à la fin du mois de janvier, les orientations qu'il a données pour mettre en œuvre la modernisation des ressources humaines qui s'impose au sein de la DGA et de toutes les filières techniques du ministère. Dans les prochaines semaines, il communiquera également ses instructions aux armées et au Secrétariat général pour l'administration afin de structurer une nouvelle politique de recrutement et de fidélisation.

En conclusion de son allocution, Sébastien Lecornu s'est dit persuadé, que face à tous ces défis, « nous y arriverons parce que c'est notre mission, et parce que c'est le destin de la France ».

Source : Ministère des Armées



Ministère des Armées

Sébastien Lecornu, le plus jeune et le plus passionné par le monde combattant

« Ce ministère, il le voulait depuis longtemps » expliquait un proche lorsqu'il fut nommé ministre des Armées le 20 Mai 2022, avec pour objectif de mener à bien la loi de programmation militaire 2024-2030, ce qu'il fit. Il a la passion de la chose militaire. « Ce n'est pas un secret, j'avais profondément souhaité devenir ministre des Armées. Je m'y étais préparé et je connaissais bien l'institution, étant moi-même officier de réserve opérationnelle dans la gendarmerie » confiait Sébastien Lecornu, quelques temps après sa nomination à l'hôtel de Brienne.

« Fils unique, le jeune Lecornu, dès l'âge de 8 ans, accompagnait son grand-père maternel, ancien résistant « couvert de décorations », aux cérémonies commémoratives et aux réunions d'anciens combattants. Il se passionnait pour l'Armée, ses médailles, ses grades. Il voulait devenir militaire, contrarié par son peu de goût pour le sport » racontait Grégoire Biseau dans un portrait paru dans « M Le Monde ». Trop jeune pour avoir fait son service militaire, son goût militaire ne l'a jamais quitté : il devient colonel de réserve de la gendarmerie au titre de « spécialiste », après avoir été jeune chef de peloton au groupement de l'Eure. Il a d'ailleurs été maire et député de Vernon situé dans ce département, où s'est fortement implantée une industrie liée à la défense, avec notamment Ariane Group où son père travaillait.

Durant son premier poste ministériel au ministère de l'Outre-Mer, durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, il a eu l'occasion d'approcher les armées qui y sont très présentes que ce soit dans les missions de souveraineté, de service public ou au travers du service militaire adapté (SMA). Les jeunes ultramarins sont, par ailleurs, traditionnellement nombreux à s'engager dans les armées. Même s'il n'était pas, à priori, un spécialiste des questions de défense, le poste et le sujet l'intéressaient.

Il a succédé à Florence Parly qui est restée à ce poste pendant tout le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, à un poste très prestigieux, doté de moyens considérables, mais avec un positionnement qui n'est pas toujours simple entre le président de la République – véritable chef des armées – et un chef d'état-major des armées (Cema), doté de larges prérogatives. Décrit comme incollable quand il s'agit de décortiquer les grades de l'armée, ce colonel de réserve de la gendarmerie réalise sans doute, avec le ministère de la Défense, un rêve qu'il n'aurait jamais imaginé.

L'UN DES 4 PLUS JEUNES MINISTRES DE LA DEFENSE DEPUIS 1792

Il est le 25^e titulaire du ministère durant la Ve République qui a vu se succéder à ce poste des personnalités éminentes comme Pierre Messmer (1960-1969), Michel Debré (1969-1972), Yvon Bourges (1975-1980), Charles Hernu (1981-1985), Alain Richard (1997-2002), Michèle Alliot Marie (2002-2007), Jean Yves Le Drian (2012-2017). Mais surtout, il est aussi le plus jeune depuis la Révolution française, puisqu'il avait 35 ans en 2022, avec quatre autres titulaires : Pierre Auguste Lajard, un officier de l'Ancien Régime nommé en 1792 qui a occupé ce poste à 35 ans, pendant quelques mois, Charles-Xavier de Francqueville d'Abancourt (âgé de 34 ans en 1792 quand il prend le poste), Charles-Alexis Alexandre (âgé de 34 ans en 1793, mais qui a été ministre pendant... une seule journée) et surtout Lazare Hoche, qui détient le record (âgé de 29 ans, quand il a été ministre en 1797, poste qu'il n'a gardé que deux semaines). Un seul autre trentenaire a eu le poste dans l'histoire de la République : Pierre-Henri Teitgen, 39 ans, avait été nommé ministre des Forces armées en octobre 1947, portefeuille qu'il conserve jusqu'en juillet 1948 dans la IV^e République naissante. Plus célèbre, Jacques Chaban-Delmas avait 42 ans quand il a été désigné à ce poste en 1957.

Depuis sa nomination, Sébastien Lecornu a pu vérifier et constater « l'extraordinaire sens de l'engagement des femmes et des hommes qui servent sous nos couleurs, leur détermination à défendre leurs compatriotes en tout temps, en tous lieux et dans les conditions les plus éprouvantes. J'ai mesuré aussi leur volonté de faire que nos armées demeurent celles d'une puissance de premier rang dans le concert des nations ». Enfin, Sébastien Lecornu considère que les associations d'anciens combattants sont « les premiers soutiens de notre armée dans le monde civil. A ce titre, elles ont un rôle majeur à jouer auprès des français pour soutenir et défendre nos forces et parfois expliquer les fondamentaux de notre défense ». Et il attache beaucoup d'importances aux cérémonies patriotiques : « Elles disent quelque chose de ce que nous sommes en tant que Français : un peuple attaché à son histoire et reconnaissant envers le sacrifice de nos anciens pour notre liberté. Ce n'est pas anodin. C'est le signe d'une République qui fonctionne ! »

Paul Philippart

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Doubs – Sainte-Suzanne

L'association départementale des Anciens Combattants a tenu son congrès vendredi 13 octobre 2023 au musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux. Elle regroupe prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (CATM) et militaires des opérations extérieures (OPEX). Elle a son siège à Sainte-Suzanne.



Le Président départemental Robert Lombardin qui est aussi le président de la section de Sainte-Suzanne, a ouvert la séance en présence de Jean-Yves Monnin, directeur départemental de l'Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et d'environ 150 délégués de sections et adhérents.

Pour Jean-Yves Monnin, ce fut l'occasion d'informer l'assemblée sur les travaux de l'ONACVG : allocation de reconnaissance du combattant, carte du combattant dont les nouvelles sont dématérialisées, comment obtenir un duplicata, demi-part supplémentaire pour les impôts, Bleuets de France. Jean-Yves Monnin a surtout insisté sur l'action sociale et sa commission de solidarité, ainsi que sur le maintien à domicile. Des aides peuvent être attribuées par l'ONACVG afin de faciliter la vie de tous les jours et notamment dans les domaines suivants : lunettes, prothèses dentaires et auditives, aides aux règlements des différentes factures de gaz, fioul, électricité, de bois sur présentation des factures, adapter l'appartement et acquérir différents matériels nécessaires à l'amélioration du confort des personnes handicapées, alliés d'une aide financière pour le maintien en structure spécialisée.

Se renseigner et établir les demandes auprès des délégués de sections avant envoi au bureau départemental qui fera suivre les dossiers auprès de l'ONACVG.

Apéritif et repas après cette assemblée générale ont continué à resserrer les liens entre les anciens combattants.

Robert Lombardin

📍 Haute-Garonne – Rieumes

La cérémonie du 5 décembre s'est déroulée à Rieumes canton de la Haute-Garonne. Cette cérémonie est organisée par un adhérent sympathisant, Gabriel DODO.



À la suite de la cérémonie, célébrée devant le monument aux morts de RIEUMES, à laquelle était présente Madame la maire, nous nous sommes réunis dans la salle de fêtes d'un village voisin pour le repas.

Nous étions 150 convives et le repas s'est déroulé dans une excellente amitié.

Comme tous les ans, cette cérémonie fut un grand succès pour notre association départementale.

Bernard Ravidat

📍 Isère – Grenoble

Louis Laugier, préfet de l'Isère, s'est exprimé longuement lors de la cérémonie des vœux qui s'est tenue le 19 janvier dernier, dans les magnifiques salons de la préfecture et au cours de laquelle il recevait ses invités venus de tout le département.



À cette occasion, il a rendu un vibrant hommage aux forces de l'ordre : « La sécurité des Isérois est une priorité. Ce sont les policiers, les gendarmes, les militaires, les pompiers qui nous protègent. Ils ont toujours été présents, ils le seront encore. »

📍 Pas-de-Calais – Ronchin



Hommage à l'un de nos derniers héros de la Libération et de l'Indochine

Le 2 Novembre 2023 s'est éteint Monsieur Roger Morel à l'âge de 99 ans.

Avec lui disparaît, une figure locale Ronchinoise appréciée et respectée, une vie d'homme témoin de notre temps, et des grands bouleversements du siècle dernier.

Né à Lille le 6 Septembre 1924 d'un père artisan électricien, et d'une maman corsetière, il fréquente l'école Rollin, et dès son certificat d'études en poche, travaille à 14 ans dans une fabrique de literie métallique à usage médical, dans la belle espérance des retombées du Front Populaire vite freinées par la déclaration de guerre.

MAI 1940 :

En mai 1940 Roger, avec la fougue de ses 16 ans essaie de gagner Londres avec son oncle et file vers la nasse de Dunkerque dont le film retrace avec ampleur l'opération Dynamo. Les allemands mitraillent de toute part et les avions Stukas pilonnent militaires et civils. Le piège se referme et beaucoup ne se relèveront pas.

C'est la fuite vers Calais, dix jours à errer, la faim au ventre. L'idéal de liberté est là, la sagesse commande le retour à la maison dans Lille dévastée. La famille est heureuse de son retour, il reprend le travail mais l'appel de la liberté est le plus fort.

L'ALGERIE :

Il traverse la France en mars 1942 pour rejoindre l'Algérie où il signe un engagement de 4 ans au 13^{ème} Régiment des Tirailleurs Sénégalais. Après une formation accélérée, les classes et le peloton des élèves gradés à El Biar, il est affecté à la compagnie canons.

Un long périple le conduira à la frontière marocaine.

En octobre 1942 les alliés préparent un deuxième front en Afrique du Nord, Roger y termine sa spécialisation sur de l'armement américain.

En juillet 1943, Roger et son unité qui fait partie de l'Armée d'Afrique, rejoignent les Forces Françaises Libres. Le 25 Septembre 1944 cet amalgame devient la Première Armée Française commandée par le Général De Lattre De Tassigny.

Dès lors, deux destins vont se croiser pour écrire la Grande Histoire de France, celle des grands généraux entourés de soldats courageux, serveurs de la Patrie au péril de leur vie.

Embarqué à Mers El Kébir sur le bateau le Gloire (tout un symbole) Roger participe à la libération de l'île d'Elbe le 19 Juin 1944 puis débarque en Provence à Sainte-Maxime. Pas de bain de soleil, mais de durs combats en remontant la vallée du Rhône. Saint-Étienne et Lyon sont libérés le 3 Septembre 1944 puis Chalons et Beaune. Roger participe à la bataille des Vosges, atteint le Rhin et libère Mulhouse puis Colmar après d'âpres combats.

L'ALLEMAGNE :

Le 30 et 31 Mars 1945 Roger et son unité franchisse le Rhin, entrent en Allemagne recevant l'ordre de s'emparer de Karlsruhe et Stuttgart.

La Première Armée Française déborde la ligne Sigfried et pénètre en Forêt-Noire où quatre divisions allemandes sont anéanties, 9000 allemands sont faits prisonniers.

C'est là que Roger, notre combattant émérite, célébrera l'armistice du 8 Mai 1945 avec ses glorieux compagnons survivants de cette épopée.

L'heure du repos n'est pourtant pas prête de sonner pour Roger.

Retour vers Gardanne et Marseille pour la plus grande joie des tirailleurs qui n'appréciaient guère le climat continental des Vosges.

L'INDOCHINE :

Son régiment est fusionné avec l'Infanterie de Marine (21^{ème} et 23^{ème} Division basées à Toulon) et c'est le départ pour une croisière de 28 jours sur le Pachot Victory qui les emmène vers l'Asie du Sud-est. C'est ainsi que Roger participe aux campagnes d'Indochine, de Cochinchine, d'Annam et du Tonkin.

L'objectif est de sécuriser des régions entières en particulier les villes de Haïphong et Nanville. Des longs déplacements de sa section dans des conditions très difficiles, par une chaleur tropicale, amènent à remonter vers les charbonnages du Tonkin et ses mines à ciel ouvert. Il fallait protéger l'outil de production et alimenter la Métropole.

Les conditions de vie sont dantesques, et Roger contractera le paludisme, ses fortes fièvres et ses convulsions répétées. Il en ressentira les effets jusqu'à l'âge de 35 ans, 13 ans durant.

Malgré tout notre homme ne reste pas insensible à la beauté du monde et découvre la Baie d'Along, l'une des merveilles du monde que beaucoup de touristes découvrent aujourd'hui.

En novembre 1947 il est libéré de ses obligations, débarque à Marseille et retrouve sa ville de Lille.

Pour l'ensemble de ses activités militaires le Caporal-Chef Morel Roger a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur

Il a reçu :

- La médaille militaire
- La croix de guerre avec étoile de bronze
- La médaille commémorative 39/45
- La médaille coloniale avec agrafe Extrême Orient
- La croix du combattant volontaire 39/45
- ainsi que de nombreuses citations.

Jacques CONTANT, Président de l'URC/AFN/OPEX - RONCHIN

Loir-et-Cher – Romorantin-Lanthenay



Les ACPG CATM de Romorantin ont participé à la commémoration du 11 Novembre aux monuments aux morts de Romorantin-Lanthenay.

Près de 150 personnes étaient présentes. Deux enfants ont allumé la flamme du souvenir. Cette commémoration s'est terminée par un long cortège jusqu'à la Mairie

Madame DROUILLET et Madame LOPEZ NURET Sophie ont déposé une gerbe.

Monsieur DROUILLET Didier a bien voulu remplacer notre porte-drapeau Monsieur COURANT Daniel qui n'a pu participer pour raison de santé.

RETOUR SUR NOTRE ASSEMBLEE

DU 15 NOVEMBRE 2023 ECHANGES

AVEC VERONIQUE PAUCELLE DELELIS

Le Président CHAZEAU rend hommage aux personnels de l'ONaCVG pour leur capacité d'écoute de nos ressortissants en leur apportant aide et conseils.

Les commissions de secours dans les départements permettent d'aider les plus démunis qui sont nombreux. Il faut aller les chercher et les convaincre. L'action sociale de la Fédération est très importante : près de 500 000 euros envers nos adhérents malades ou dans le besoin. 12 chambres pour des enfants atteints de cancer à l'hôpital Gustave Roussy ont pu être financées. Cette année 50 000 euros ont été versés aux Apprentis d'Auteuil pour la réinsertion des jeunes. Ne pas oublier notre chèque de 5.000 euros pour les camarades blessés en Opérations Extérieures soignés aux Invalides.

Intervention de Mme PEAUCELLE-DELELIS, Directrice Générale de l'ONaCVG. Après plus de 4 ans à la tête de l'ONaCVG va prochainement quitter l'Office National pour occuper de nouvelles fonctions. Son attachement au Monde Combattant et Mémoriel et sa disponibilité pour la Fédération resteront.

La FNCPG-CATM a une place essentielle dans le monde associatif en œuvrant à la préservation du droit des combattants et des conjoints survivants, veuves essentiellement, mais aussi perpétue la transmission de la Mémoire. Elle est attachée à un profond esprit de solidarité ; Elle soutient activement ses adhérents et s'investi dans de nombreuses actions mémorielles mises en exergue dans le journal PG-CATM, toujours très intéressant.

Dès son arrivée à la direction générale de l'ONaCVG, un audit a été réalisé sur le nombre de ressortissants jusqu'à la fin du 21^{ème} siècle. Actuellement, on estime à 1.500.000 les ressortissants, nombre qui décroît naturellement par la loi biologique.

L'implication de la Fédération se manifeste avec les combattants d'aujourd'hui. D'ici la fin de 21^{ème} siècle l'Office National n'aura **jamais moins de 500.000 ressortissants**. Ce qui n'affectera en rien sa pérennité. La plupart des OPEX adhèrent plutôt à des associations existant depuis 50, voire 100 ans.

Pendant encore au moins 15 ans l'essentiel des ressortissants de l'Office national sera lié au conflit Algérien, que ce soit les TRN, de la carte du combattant ou les conjoints survivants ; 1.300.000 jeunes français ont fait leur service militaire entre 1954 et 1962 ; C'est la dernière guerre d'appelés.

D'ici la fin du 21^{ème} siècle, la majorité des 500 000 ressortissants seront des combattants des Opérations Extérieures, puis leurs

conjointes survivants. Ces Opérations extérieures peuvent repartir à la hausse en raison des conflits importants actuels.

L'Office a à cœur de **renforcer et préserver le lien intergénérationnel**. Comme avec le concours des **Petits Artistes de la Mémoire** dont Paulette CHOVELON est membre du jury. Le prix a été remis à une classe CM2 de Joinville-le-Pont, et salue le remarquable investissement des jeunes et de leurs professeurs. Avec l'autre concours organisé par l'office, **Bulle de Mémoire**, chacun rassemble des milliers de jeunes.

Les associations et fédérations du monde combattant ont trois sources possibles de légitimité.

Historique : la Fédération est reconnue depuis 1945, issue de la fusion des Centres d'entraide et du mouvement national des Prisonniers de Guerre et des déportés. En 1975, les Veuves intègrent la Fédération. Démocratique, le nombre d'adhérents étant de 100 000. L'action, par l'aide à la réinsertion des PG, l'obtention de la carte du combattant, et œuvrer pour le maintien de la Paix.

La loi du 23 février 2022 portant reconnaissance et réparation envers **les Harkis et leur famille** en raison d'un accueil indigne en France a confié à l'Office l'instruction des demandes des bénéficiaires de cette loi. Plus de 32 000 demandes, à ce jour, ont été déposées et une commission indépendante présidée par **Jean-Marie BOCKEL**, ancien ministre des anciens combattants, est chargée de décider des indemnités. 45 nouveaux sites s'ajoutent à la liste

initiale des camps et hameaux de forestage qui offrent droit, à nouveau à réparation. La Commission BOCKEL joue aussi un rôle dans la mémoire des Harkis.

Une nouvelle mention ministérielle a été créée « **Mort pour le service de la République** » qui peut être décernée à **tout agent public ou personne concourant au service public, qui décède dans l'exercice de ses fonctions et dans des circonstances exceptionnelles**. Mais aussi aux **soignants, morts du COVID 19 dans la phase aiguë de la pandémie**. L'Office nationale assure l'instruction de cette mention et le suivi des pupilles de la République, enfants des morts pour le service de la République, qui bénéficient des mêmes droits que les pupilles de la Nation, jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle.

En janvier 2023, l'œuvre nationale du **Bleuet de France** a quitté l'Office pour devenir un fond de dotation, organisme privé qui continuera de recevoir l'argent pour les actions de solidarité et mémoire de l'Office et d'autres entités.





L'ONaCVG est, depuis le 1^{er} juillet 2023, l'autorité compétente pour le **programme ATHOS** de réhabilitation militaro-sociale des blessés souffrant de syndrome post-traumatique. L'Office contribue aussi à l'application du **nouveau plan ministériel « blessés »** en métropole et outre-mer.

Le changement de nom de l'Office pour Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) est plus que symbolique et rejoint le nom de la FNCPG-CATM. Le mot ancien a été supprimé car il n'apparaît pas sur la carte du combattant. L'Office national ne délivre pas de carte d'anciens combattants. Ce nom correspond aux combattants des opérations extérieures. La nouvelle devise de l'Office devient « **Aider, reconnaître, transmettre** ». La plus grande part du budget de l'Office est à la reconnaissance et la réparation, la solidarité et la transmission de la mémoire des conflits contemporains, et que les victimes des conflits transmettent.

Pour terminer, **Mme PEAUCELLE-DELELIS** remercie les adhérents de la Fédération pour leur engagement pour tout ce qui a été fait et qui continuera d'être fait avec la nouvelle Directrice générale, **Madame Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS**, et plus particulièrement ceux qui siègent dans les conseils départementaux.

Le Président CHAZEAU remercie **Mme PEAUCELLE-DELELIS** et lui remet la médaille de la Fédération, ainsi qu'aux Apprentis d'Auteuil représentés par **M. WINTENBERGER** et à **M. André RAKOTO** de l'ONaCVG de Paris.

En retour, **Mme PEAUCELLE-DELELIS** remet au Président CHAZEAU un trio de fleurs de Mémoire, le Bleuets-de-France, le Poppy du Commonwealth et la Pâquerette des Belges et des Luxembourgeois, brodés par un brodeur français.

Le Président Hubert CHAZEAU lève la séance de l'assemblée générale.



Portrait de Marianne, œuvre réalisée par Jean Brunet, mairie de Saint-Savin en Isère

DES LARMES SUR LA JOUE DE MARIANNE

Jean NÔ

REFRAIN

Au beau pays de France
Quand s'enfuit la confiance
Et que tous les cœurs se referment et se fanent
Quand de nos différences
Naissent la peur, la méfiance
Et coule une larme sur la joue de Marianne.
Au beau pays de France
Quand par trop d'ignorance
C'est l'envie de vivre ensemble que l'on condamne
Quand coutumes et croyances
Engendrent l'intolérance
Et coule une larme sur la joue de Marianne.

COUPLET 1

Il faut le calme et le respect
Pour, ensemble, vivre en paix
Trop de passion, d'exaltation
Font perdre la raison
Chacun est libre de ce qu'il croit
Et du choix de sa foi
Il y a de la place aux cieux
Pour tous les dieux.

COUPLET 2

Veillons à ce que la ferveur
Ne devienne pas fureur
En entourant de discrétion
Nos intimes convictions
Et acceptons la liberté
De ceux qui veulent penser
Qu'il n'y'a peut-être rien derrière
Toutes les prières.

LA FLAMME DU SOUVENIR

Année 1997



Partie en avril 1997 de Port-Vendres et de Marseille, d'où embarquèrent les troupes en direction de l'Algérie, la Flamme du Souvenir qui commémorait le 35^{ème} anniversaire de la fin de la guerre en

Afrique du Nord et celui du 20^{ème} anniversaire du transfert à Notre-Dame de Lorette des restes du soldat inconnu mort en Algérie, est remontée vers Paris en visitant tous les départements. Elle est parvenue le 3 septembre sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile, puis du 11 au 14 septembre, à Saint-Malo pour le Congrès National de la FNCPG-CATM. Le 12 octobre elle arrivait à Notre-Dame de Lorette.

Tout au long de son parcours, la Flamme a côtoyé, partout en France, les croix blanches des héros et des martyrs de la Seconde Guerre mondiale, elle s'est inclinée à Fréjus devant la nécropole nationale des morts en Indochine, puis a marqué un arrêt fervent très important à Montauville en Meurthe-et-Moselle où se trouve le mémorial de la captivité.

D'Alsace en Artois, elle a parcouru enfin les champs de bataille de l'immense tragédie que fut la Première Guerre mondiale.

Ainsi, dans les mains des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et des Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, cette flamme fut le symbole d'un voyage au cœur de notre passé, d'une plongée dans notre mémoire collective. Elle fut l'occasion d'évoquer le souvenir de ceux qui donnèrent leur vie en ces temps terribles qui, de 1914 à 1962, n'épargnèrent aucune génération.

« Ceux qui pieusement sont morts pour la France,
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Toute gloire auprès d'eux passe et tombe éphémère
Et comme ferait une mère
La voix d'un peuple entier les berce en leurs
tombeaux. »

Victor Hugo

Pour mémoire : En 1977, la dépouille d'un soldat inconnu, mort pour la France en Algérie, fut transférée du cimetière militaire de Luynes près d'Aix-en-Provence à Notre-Dame de Lorette dans le Pas-de-Calais où elle repose depuis, au milieu de ses glorieux aînés victimes des conflits que traversa notre Patrie de 1914 à 1962.

SOCIAL

ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES (ASP) EN 2024

L'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'ASP, a remplacé le minimum vieillesse depuis 2006.

Elle s'adresse aux personnes de 65 ans et plus (62 si handicap à 50 % ou plus) dont les revenus bruts mensuels sont inférieurs à 1012,02 € pour une personne seule, 1571,16 € pour un couple (mariage, pacs, union libre). Elle constitue un complément de revenus jusqu'aux plafonds ci-dessus.

Exemple pour une personne seule : revenus bruts 700 € ; montant de l'ASP perçu mensuellement : 1012,02 € moins 700 € soit 312,02 €.

Calcul des ressources

- Revenus pris en compte : retraites, pensions d'invalidité, pension alimentaire fixée par décision judiciaire, revenus de placements financiers, de biens immobiliers (dans la limite de 3 % de la valeur vénale), revenus de biens donnés à un descendant au cours des 10 dernières années, avantages viagers (contrat assurance-vie, vente en viager).
- Revenus NON pris en compte : valeur de la résidence principale, prestations familiales, allocation logement, APA, prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP), aide alimentaire éventuellement apportée, allocation de reconnaissance du combattant, pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Où s'adresser pour cette demande d'ASP ?

à votre caisse de retraite de base (MSA, CARSAT...).

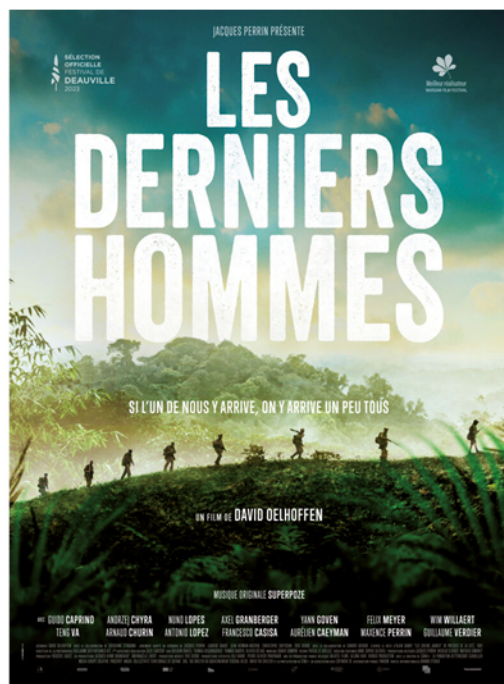
à la mairie de votre lieu de résidence si vous ne relevez d'aucune caisse d'assurance vieillesse.

Un formulaire sera à remplir et des justificatifs à fournir.

Conditions de récupération de l'ASP au décès du bénéficiaire

L'ASP est récupérée sur la partie de l'actif net successoral supérieure à 105 300 euros, temporairement 150 000 € dans les départements d'outre-mer - Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte - jusqu'au 31/12/2029 et jamais sur les biens des héritiers.

Selon certaines études, le droit à récupération serait inexistant dans environ un cas sur deux. Renoncer à faire cette demande d'ASP est difficilement justifiable.



En mars 1945, l'armée japonaise lance une attaque foudroyante contre les soldats français en Indochine... Le dernier film produit par Jacques Perrin raconte la tentative désespérée de légionnaires au service de l'empire colonial français pour rallier les bases alliées... Les Derniers Hommes, de David Oelhoffen, sort en salles le 21 février.

C'est dans le Haut Atlas marocain fin 2013 que le cinéaste David Oelhoffen avait réalisé un film situé au début de la guerre d'Algérie, inspiré d'une nouvelle d'Albert Camus. L'histoire d'un instituteur français escortant vers la prison (les militaires français étant trop occupés à juguler les premières révoltes de 1954) un paysan accusé du meurtre de son cousin. Les deux hommes (incarnés par Viggo Mortensen et Reda Kateb) finissaient par se révolter face à des colons revanchards, des rebelles indépendantistes peu rassurants, et des villageois réclamant la loi du sang.

Dix ans après *Loin des hommes*, le cinéaste a tourné *Les Derniers hommes* en Guyane, faute de pouvoir installer son équipe au Cambodge (pour cause de Covid), mais on croit parfaitement à ce décor de jungle indochinoise. Un cadre naturel impressionnant pour raconter de nouveau une fable humaniste au cœur de l'ex-empire colonial. Cette fois nous sommes le 9 mars 1945, les légionnaires d'un camp de repos (Khan Khai) pour soldats alcooliques ou inaptes au combat, isolé sur les hauts plateaux du Laos, apprennent l'attaque surprise des postes de commandement français par les Japonais, qui commencent à massacrer et emprisonner des milliers de soldats et de civils européens. Ils décrochent rapidement le drapeau français de leur casernement pour prendre la fuite, laissant derrière eux quelques camarades trop affaiblis pour marcher à travers la jungle. L'objectif est de rallier les bases alliées au-delà du Mékong. Tous sont d'origine étrangère mais fidèles au drapeau tricolore, même si Paris ne répond plus à leurs appels...

AU CINÉMA :

Les Derniers Hommes

L'historien Eric Deroo qui a travaillé sur le scénario, explique qu'à l'époque « les liaisons entre l'Indochine et la France sont coupées car la colonie était restée fidèle au maréchal Pétain, donc considérés comme ennemis par les Anglais qui arraisonnent les bateaux. Il n'y a plus de relèves. Certains militaires sont bloqués là depuis des années, physiquement détruits par le climat tropical et le manque de médicaments. De plus, on envoyait en Indochine les vieux légionnaires méritants, comme une récompense après l'Afrique du Nord ou le Levant, car c'était un théâtre d'opération réputé calme. Les plus diminués de ces légionnaires, atteints de pathologies comme l'alcoolisme, le paludisme ou la syphilis, avaient été regroupés au sein d'une section des isolés implantée au Laos. Un mouvoir en fait ».

Le film raconte comment ces légionnaires du camp de Khan Khai déjà bien mal en point vont voir leur traversée de la jungle virer au naufrage, révélant le caractère des uns et des autres, face aux tigres, serpents, et autres maladies que le peu de morphine à leur disposition ne va pas suffire à soulager... Obéir ou survivre, vaincre la peur ou mourir... Un vrai suspense s'installe dans la moiteur et la boue sous les grands arbres, même si l'espoir de retour en métropole est bien mince. Certaines scènes sont très violentes, l'affrontement avec un commando nippon est l'occasion d'une scène d'embuscade particulièrement réussie. Et la fin réserve quelques surprises...

Inspiré de faits réels, ce film est le dernier produit par le comédien et réalisateur Jacques Perrin (décédé en 2022), très marqué par son rôle dans *La 317^e section* (1965) de Pierre Schoenderffer, dans lequel il incarnait un sous-lieutenant contraint d'abandonner son poste isolé au Laos pour rallier une colonne partant soutenir le camp retranché de Diên Biên Phu. Il tenait beaucoup à raconter ce qui s'était passé le 9 mars 1945, avec la déroute de la colonne Alessandri (du nom de leur commandant) regroupant 20 000 combattants des forces françaises pour gagner la Chine. A peine 3 000 y parviendront. Ceux du camp de Khan Kai ne rejoindront pas la colonne, mais certains arriveront jusqu'à la frontière, comme le raconte avec talent ce film de David Oelhoffen qui ajoute une pierre à l'illustration de l'absurdité de la condition humaine si chère à Camus...

Jean-Marie Chazeau

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Benoit Bordat (Renaissance – Côte-d'Or) concernant la revalorisation des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/12/2023 – Page 11470.

Conformément à l'article R. 125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI) fait l'objet d'une actualisation annuelle le 1^{er} janvier. Cette revalorisation est calculée en fonction de l'évolution cumulée de l'indice de traitement brut – grille indiciaire de la fonction publique de l'Etat (ITB-GI) constatée lors des deux derniers trimestres de l'année N-2 et des deux premiers trimestres de l'année N-1. La valeur du point de PMI progresse donc dans les mêmes proportions que la rémunération des agents publics en activité. Le mécanisme de cette indexation reprend les conclusions du groupe de travail tripartite sur l'évolution du point d'indice de PMI remis en 2021 à la ministre déléguée auprès de la ministre des armées. Pour mémoire, ce rapport préconisait la conservation de l'indexation du point de PMI sur l'ITB-GI, sous réserve qu'un examen de l'évolution de cet indice par rapport à l'indice des prix à la consommation hors tabac soit effectué tous les deux ans au moment de l'élaboration du projet de loi de finances. Conformément à ces préconisations, le décret n° 2022-128 a créé l'article D. 125-5 du CPMIVG qui prévoit que le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre et le ministre chargé du budget établissent, selon une périodicité bisannuelle, un rapport comparant l'évolution constatée de la valeur du point de pension et de celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Le premier rapport sera remis au Parlement en 2024. Sans attendre ce rapport et lorsque l'inflation s'est révélée particulièrement forte en 2022, le Gouvernement a veillé à revaloriser par anticipation la valeur du point de PMI en prenant en compte, dès le 1^{er} janvier 2023, l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% intervenue au 1^{er} juillet 2022, alors que les textes ne prévoyaient initialement de la répercuter qu'au 1^{er} janvier 2024. La valeur du point PMI a ainsi été revalorisée de 3,85% au 1^{er} janvier 2023 et de nouveau revalorisée d'au moins 1,5% le 1^{er} janvier 2024, pour répercuter la hausse du point d'indice de la fonction publique le 1^{er} juillet dernier. Cette mesure illustre le soin apporté par le ministre des armées à la condition des titulaires d'une PMI. Le gouvernement restera attentif dans le cadre du budget de l'Etat en 2024 au pouvoir d'achat des bénéficiaires de pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Un cycle de discussions s'ouvrira au 1^{er} semestre 2024 avec les associations du monde combattant, dans le cadre d'une clause de revoyure sur la valeur du point de PMI. Concernant la révision du quantum de points associé aux différents taux d'invalidité, s'il n'est pas prévu de revoir à la hausse la grille indiciaire applicable aux PMI, les travaux conduits ont en revanche mis en lumière la nécessité d'apporter des améliorations au guide-barème (document établissant la correspondance entre les symptômes et le taux d'invalidité à retenir) au regard du caractère déterminant de ce référentiel dans les diagnostics réalisés. Le nouveau plan ministériel

d'accompagnement des blessés militaires et de leurs familles lancé en mai 2023 prévoit donc d'actualiser ce guide-barème. Les travaux en cours permettront de faire évoluer la description des invalidités pour tenir compte de l'évolution des pratiques médicales et ainsi garantir une meilleure adéquation entre le taux d'invalidité retenu et l'incidence de cette invalidité sur la vie quotidienne du militaire.

Question de M. Antoine Armand (Renaissance – Haute-Savoie) concernant la révision du point d'indice de pension militaire d'invalidité.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/12/2023 – Page 11471.

Conformément à l'article R. 125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI) fait l'objet d'une actualisation annuelle le 1^{er} janvier. Cette revalorisation est calculée en fonction de l'évolution cumulée de l'indice de traitement brut – grille indiciaire de la fonction publique de l'Etat (ITB-GI) constatée lors des deux derniers trimestres de l'année N-2 et des deux premiers trimestres de l'année N-1. La valeur du point de PMI progresse donc dans les mêmes proportions que la rémunération des agents publics en activité. Le mécanisme de cette indexation reprend les conclusions du groupe de travail tripartite sur l'évolution du point d'indice de PMI remis en 2021. Pour mémoire, le groupe de travail préconisait la conservation de l'indexation du point de PMI sur l'ITB-GI, sous réserve qu'un examen de l'évolution de cet indice par rapport à l'indice des prix à la consommation hors tabac soit effectué tous les deux ans au moment de l'élaboration du projet de loi de finances. Conformément à ces préconisations, le décret n° 2022-128 a créé l'article D. 125-5 du CPMIVG qui prévoit que le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre et le ministre chargé du budget établissent, selon une périodicité bisannuelle, un rapport comparant l'évolution constatée de la valeur du point de pension et de celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Le premier rapport sera remis au Parlement en 2024. Sans attendre ce rapport et lorsque l'inflation s'est révélée particulièrement forte en 2022, le Gouvernement a veillé à revaloriser par anticipation la valeur du point de PMI en prenant en compte, dès le 1^{er} janvier 2023, l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% intervenue au 1^{er} juillet 2022, alors que les textes ne prévoyaient initialement de la répercuter qu'au 1^{er} janvier 2024. La valeur du point PMI a ainsi été revalorisée de 3,85% au 1^{er} janvier 2023 et de nouveau revalorisée d'au moins 1,5% le 1^{er} janvier 2024, pour répercuter la hausse du point d'indice de la fonction publique le 1^{er} juillet dernier. Cette mesure illustre le soin apporté par le ministre des armées à la condition des titulaires d'une PMI. Le gouvernement restera attentif à l'évolution de la situation afin de faire en sorte que les bénéficiaires du point de pensions militaires d'invalidité (point PMI) et de la retraite du combattant ne soient pas pénalisés.

Question de M. Grégoire de Fournas (Rassemblement National – Gironde) concernant la délivrance de la médaille outre-mer pour l'opération menée au Tchad en 1968.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/12/2023 – Page 11472.

La médaille d'outre-mer, dont l'appellation s'est substituée à celle de la médaille coloniale par le décret n° 62-660 du 6 juin 1962, est destinée à récompenser la participation à des opérations de guerre ou à des conflits, avec une agrafe spéciale portant le nom de la campagne menée. Dans les conditions prévues par décision ministérielle du 14 décembre 1979, la médaille d'outre-mer avec agrafe « Tchad » a été décernée aux personnels militaires et assimilés ayant participé aux actions menées sur le territoire de la République du Tchad à compter du 15 mars 1969. Cela exclut de son champ d'application les militaires ayant pris part aux missions menées par les forces françaises prépositionnées au titre de la coopération avant cette date. Le droit à l'attribution n'est désormais plus possible, l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 septembre 2014 mettant fin à l'attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe en vermeil « Tchad ».

SENAT

Questions Réponses

Question de M. Ludovic Haye, sénateur du Haut-Rhin, à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant la reconnaissance officielle de l'insigne d'honneur des porte-drapeaux.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 21 /12/2023 (Page 7024).

Le diplôme d'honneur des porte-drapeaux des associations d'anciens combattants et victimes de guerre a été institué par l'arrêté du 26 juillet 1961 pour récompenser de manière spécifique le sens du devoir de mémoire, le dévouement et l'exemplarité des porte-drapeaux qui font vivre le souvenir des conflits contemporains, au niveau national ou local, dans le cadre des commémorations. Initialement délivré une seule fois, pour récompenser dix années au moins, consécutives ou non,

de services de porte-drapeau, il a ensuite été associé à un insigne pouvant être porté sur une tenue civile, sans que toutefois son existence n'ait de caractère réglementaire. En 2006, un nouvel arrêté a modifié les conditions de son attribution. Ces dispositions, actuellement en vigueur, permettant d'attribuer différents diplômes d'honneur pour récompenser les anciens combattants, les victimes de guerre et toute personne portant l'emblème national, lors des cérémonies patriotiques. La durée de service de porte-drapeau ouvrant droit à son attribution a été modifiée pour prendre en compte trois, dix, vingt, trente, quarante, cinquante et soixante années, consécutives ou non, de service de porte-drapeau, en tant que titulaire ou en tant que suppléant. La reconnaissance de l'insigne d'honneur de porte-drapeau comme décoration officielle remettrait en cause la cohérence du système des décorations officielles ordonné et mis en œuvre lors de la réforme des ordres nationaux voulue par le général de Gaulle. Le rapport au Président de la République présentant le décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite soulignait que : « L'esprit de la réforme des récompenses nationales serait toutefois faussé si cette réforme n'aboutissait qu'à créer un ordre supplémentaire. La revalorisation de la notion de décoration, en tant que marque d'honneur accordée par l'Etat, impose une limitation non seulement des effectifs des attributaires de divers ordres, mais encore du nombre des décorations elles-mêmes. « Fidèle au respect de ce dispositif, le Grand chancelier de la Légion d'honneur, consulté en mai 2013 sur la création d'une médaille d'honneur des anciens combattants et des victimes de guerre, avait rejeté cette proposition en rappelant l'esprit et la lettre de cette réforme majeure. Il soulignait qu'en égard au faible nombre de récipiendaires susceptibles de recevoir cette décoration, cette création fragiliserait le système des décorations officielles françaises. Le Gouvernement n'envisage pas de transformer cet insigne en décoration officielle.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

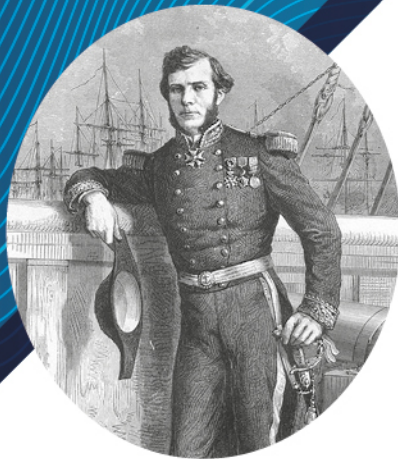
Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



DOUDART DE LAGRÉE, MARIN, DIPLOMATE, EXPLORATEUR

« Comment un polytechnicien fut plongé dans les horreurs de la guerre de Crimée avant de se tourner vers la diplomatie au Cambodge et enfin de vouer sa vie à la découverte d'un pays et des vestiges d'une civilisation : c'est le récit de l'histoire d'un homme qui fut marin, diplomate, explorateur et dont la vie devient un destin de sa naissance dans un petit village de l'Isère à la Chine :

Ernest Doudart de Lagrée ». La vie et l'œuvre de cet homme sont restées longtemps inconnues, car selon sa propre volonté, ses amis avaient brûlé une grande partie de ses notes.

Sa vie est incroyable : né à Saint Vincent de Mercuze en 1823, polytechnicien en 1853, lieutenant de vaisseau en 1854, à bord du « Friedland » il participe à l'expédition de Crimée en mer noire, assiste au bombardement d'Odessa, prend part au siège de Sébastopol. Il observe alors et analyse l'horreur des combats. Alors qu'il mouille près de Katcha, le Friedland est surpris par un ouragan les 14 et 15 novembre 1854. Il subit de graves avaries qui l'obligèrent à rentrer à Constantinople où Doudart de Lagrée a séjourné un an, jusqu'en 1855. C'est l'époque de la transformation de la marine à voile avec l'apparition des bateaux à vapeur et à hélices qu'il décrit avec une grande précision.

En avril 1858, il reçoit le commandement d'un petit bâtiment de guerre (un aviso) qu'il a gardé jusqu'en 1860, où il a cessé sa carrière, avec le grade de capitaine de frégate, pour des raisons de santé. Mais en octobre 1862, il a demandé à être envoyé en Cochinchine, a embarqué sur la « Garonne » en qualité de commandant en second. A son arrivée à Saigon où la Marine française est officiellement chargée de protéger les chrétiens, la situation était difficile. Doudart de Lagrée va alors jouer le rôle de représentant officiel de la France et, grâce aux rapports privilégiés qu'il sait tisser avec le prince Norodom, il sauve la situation au Cambodge. Il devient ainsi le principal artisan de la signature du Protectorat par le traité du 11 août 1863 qui sera ratifié par Napoléon III en avril 1864, puis joue un rôle de pacificateur en luttant contre l'hégémonie des pays voisins (Siam et Annam)



Aviso Doudart de Lagrée

REMONTER LE MEKONG

Parallèlement, il entreprend des études et des travaux très poussés sur le pays. Il réalise en particulier une étude scientifique précise de l'art Khmer sur le site d'Angkor. Il écrit les « chroniques royales » qui inspireront un mouvement de recherche de spécialistes tels qu'Aymonier, Masperot, Lecomte et Piat. Il commence en juin 1865 une carrière d'explorateur, se voyant confier, par

l'amiral De La Grandière, la lourde responsabilité de remonter le Mékong, qui lui fait traverser des forêts impénétrables. Il décrira cette expédition et la vie commune de ses hommes confrontés à des situations extrêmes, au cours de laquelle il décède le 12 mars 1868 à Tong-Tchouen en Chine terrassé par la maladie. Cette fin tragique alors qu'il venait d'atteindre son but, est injuste et cruelle. C'est à son second, Francis Garnier, que reviendra une grande partie des honneurs et de la notoriété de l'expédition du Mékong, lui qui rédigea l'histoire de l'expédition avec une rare précision.

Ernest Doudart de Lagrée a été enterré au cimetière français de Saigon. Après que ce cimetière a été détruit par les autorités communistes, une urne contenant ses cendres a été remise par les autorités vietnamiennes au consul général français à Hô Chi Minh-Ville, le 2 avril 1983. Elle a été rapatriée depuis Singapour par l'Aviso portant son nom, puis rapportée dans son village natal de Saint-Vincent de Mercuze.



Monument à Saint-Vincent de Mercuze

Cette vie est racontée dans un livre parfaitement documenté intitulé « Doudart de Lagrée, marin, diplomate, explorateur » publié en 1997 où Bernadette et Bernard Chovelon reconstituent l'histoire de cet homme hors du commun et

répondent finalement à cette question : « *quel point commun peut-on trouver entre un militaire, un diplomate et un aventurier si ce n'est le désir d'étendre la souveraineté de la France sous toutes ses formes et de lancer une passerelle entre le monde, très fermé à cette époque, de l'Extrême-Orient et le monde occidental, jusqu'à vouloir renouer des relations commerciales avec la Chine dans la dernière partie de sa carrière* ».

P.P



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 261

HORIZONTALEMENT

- 1 - A régner dans les maisons
- 2 - Une binette extrêmement stylisée - Dépassé
- 3 - Qui a des dispositions - Souffrances
- 4 - Il a apprécié la répartie de Marx - N'est plus de la 1ère jeunesse
- 5 - Un Corse par exemple - Elle a dû avoir arriver son chevalier pour être dans cet état
- 6 - Des personnes qui sont dans la bonne direction - Possessif
- 7 - Outil indispensable dans les bureaux d'études (jadis) - Elle peut servir de ventilation, d'aération
- 8 - Il ne connaissait pas Jena (et pour cause) - Un soulagement exprimé
- 9 - Proche du genou - Flux d'électrons
- 10 - A Buckingham celle-ci fait toujours recette - Il est arrivé du mauvais côté

VERTICALEMENT

- A - Pierre, Paul, Ivan
- B - En faire une montagne c'est peut-être exagéré - Cité très connue
- C - Ne tient plus debout - A l'instar d'Eliot Ness
- D - Parties intégrantes des études - Arbre Indien
- E - Pour l'être il fallait l'avoir - En rajoutant un «e» c'est la meilleure
- F - Un écrivain daltonien - Il n'y a qu'Arthur pour la voir en couleur
- G - De même - Il en faut deux pour faire un enfant
- H - Avec un accent il a été berné - Il pratiqua un tri sélectif
- I - Personnel - Bat le rappel
- J - Culte de la personne - Texte désopilant - Culte de la personne

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 260

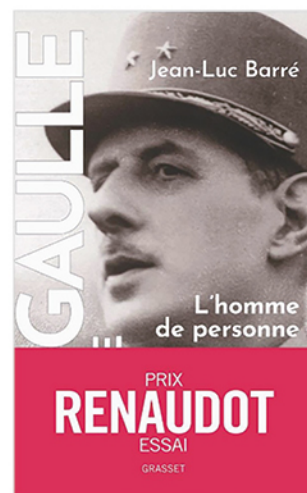
HORIZONTALEMENT

- 1 NEPOMUCENE
- 2 OTAN - NIXON
- 3 MERCI - GE
- 4 ASE - DI - FER
- 5 RIESLING
- 6 SA - TU
- 7 LAPALICE
- 8 ON - REE
- 9 NA - TB - DION
- 10 DAMEJEANNE

VERTICALEMENT

- A) NOMANSLAND
- B) ETES - AA - AA
- C) PARER - PO
- D) ONC - ANTE
- E) IDEAL - BJ
- F) UN - IS - IM
- G) CIA - LAC - DA
- H) EX - FI - ERIN
- I) NOGENT - EON
- J) ENERGUMENE.

NOTE de LECTURE



De Gaulle, une vie, L'homme de personne,
1890, 1944, tome 1
Jean-Luc Barré (Auteur)

L'auteur s'est fondé en grande partie sur les archives du Général, qu'il a été le premier historien à pouvoir exploiter et sur quantité d'écrits inédits tirés de sa correspondance ou exhumés des manuscrits de ses Mémoires. Il s'est appuyé également sur des fonds d'archives publics ou privés en France et à l'étranger, dont certains accessibles depuis peu. Un salutaire retour aux sources. Loin de tout esprit hagiographique, Jean-Luc Barré s'est attaché à saisir l'homme du 18 juin dans toute sa complexité. Il n'occulte rien de ses aspects les plus contestables. En privilégiant une approche critique et équilibrée, il bouscule bien des contrevérités ou idées toutes faites sur sa vision de l'Histoire, de la France, de l'Europe et du monde, sa conception de l'Etat, des institutions, de l'exercice du pouvoir, de l'action politique, sociale et économique, de ses choix diplomatiques. Il révèle ainsi un de Gaulle guidé très tôt et avant même son entrée dans l'histoire par une vision, des principes et des convictions

Date de parution 18/10/2023

Editeur Grasset

Collection Essais Documents

Nombre de pages : 992

Prix FNAC : 30 €

Le PG CATM

73^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
Février 2024 - N° 1054
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : H. CHAZEAU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00

Fashion
L'HOMME
MODERNE

RCS Paris B 410 714 885

OFFRE DE BIENVENUE

2 Polos *Mérinos*

M > 3XL

32 €
45

au lieu de ~~129,80 €~~
+ 2 € de frais de port

-75%
sur ces 2 polos



Emmanchures diminuées, finitions bords côtes. Col 3 boutons.
coloris: bordeaux & taupe. 50% laine mérinos, 50% acrylique.

RECEVEZ VOS 2 POLOS AVEC LE CODE PRIVILÈGE **V2705**

0 892 680 165

Service 0.40 €/min
+ prix appel

7j/7 de 8h à 20h

lhomme moderne.fr/polos124

Indiquez le code **V2705** dans votre panier



À retourner sous enveloppe affranchie à : Fashion - L'Homme Moderne - BP 10884 - 27008 Evreux Cedex

V2705-P4332

☐ **OUI**, je profite de votre offre de bienvenue et je reçois mon lot de 2 polos mérinos (1 lot par foyer) pour **32,45 €** au lieu de ~~129,80 €~~ + 2 € de frais de port.

Je choisis ☐ M (0263927) ☐ L (0263928) ☐ XL (0263929)

ma taille: ☐ 2XL (0263930) ☐ 3XL (0263931)

Ci-joint mon règlement total de **34,45 €** seulement par :

☐ Chèque à l'ordre de **FASHION - L'HOMME MODERNE**

☐ Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N°: _____

Date de _____ Cryptogramme au
validité: _____ dos de ma carte: _____ (indispensable)

Cette offre ne m'engage à rien d'autre. Valable 1 mois pour la France métropolitaine et Monaco, dans la limite des stocks disponibles. Expédition sous 6 jours maximum.

Mme/M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour mieux vous servir :

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Email : _____

Date : _____

**FASHION
L'HOMME MODERNE**

Signature obligatoire :

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Fashion L'Homme Moderne - Service clientèle - 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel actif de Reder SAS. Les 2 polos sont de même taille et ne peuvent être vendus séparément, prix unitaire de chaque polo 64,90 €.